

concurrence en matière de prix. Ce régime fortement réglementé commença à s'éroder dans les années 1970, lorsque de nouveaux transporteurs ont introduit des tarifs réduits et que les transporteurs existants se sont vus obligés de leur livrer concurrence. Avec la déréglementation sur le marché intérieur des Etats-Unis en 1978, ce pays a adopté une position favorable à la concurrence au plan international. Cela a conduit à l'évolution dans le sens de l'abandon des contrôles rigoureux dans plusieurs accords conclus entre les Etats-Unis et d'autres pays. Ces dernières années, une évolution dans le sens d'une libéralisation et de l'érosion des restrictions et des contraintes sur les marchés aériens internationaux s'est produite dans d'autres régions du monde.

La politique aérienne actuelle du Canada repose sur une série d'énoncés de politique générale formulés entre 1964 et 1973. A l'origine, les transporteurs aériens internationaux du Canada ne devaient pas se livrer concurrence entre eux. On avait défini des régions du monde où les compagnies Air Canada et Lignes aériennes Canadien Pacifique étaient chacune autorisées à exploiter des services, de telle sorte qu'aucune des deux ne desserve aucun point desservi par l'autre. Air Canada devait rester prédominante. La politique du Canada en matière d'affrètements aériens internationaux repose sur un énoncé de politique de 1978. Les voyageurs d'affaires, non discrétionnaires, devaient être incités à utiliser les services des transporteurs réguliers, tandis que les vols affrétés et les services réguliers devaient se livrer concurrence pour le marché des voyages d'agrément.

Ces dernières années, un mouvement d'évolution d'un régime de contrôle fortement réglementé à un régime plus libéral s'est produit au Canada. En 1987, la politique canadienne en matière de transport aérien international a été modifiée, avec une redistribution des routes attribuées à Air Canada et Lignes aériennes Canadien International, Ltée. De plus, des droits de trafic ont été accordés à d'autres transporteurs (Wardair et Nationair) pour l'exploitation de services réguliers.

Le Canada a conclu avec d'autres pays 61 accords bilatéraux relatifs aux services aériens. Outre les transporteurs canadiens, plus de 40 transporteurs étrangers exploitent des services réguliers internationaux à destination et en provenance du Canada. En 1989, plus de 20 millions de passagers (dans un seul sens) ont été acheminés sur des vols internationaux à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Plus de 60 % des passagers internationaux étaient à destination ou en provenance des Etats-Unis. Les liaisons entre le Canada et le Royaume-Uni, le Mexique, la France et l'Allemagne sont d'autres grands marchés internationaux. En tout, le Canada compte une vingtaine de marchés internationaux dans lesquels le trafic passagers origine-destination dépasse les 100 000 par an.